

PAYS DE L'OURCQ - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Réunion de Conseil du 29/09/2007 à 8H45
SALLE POLYVALENTE DE LA MAISON DES ENFANTS, OCQUERRE
Compte-rendu

Étaient présents :

Bernard BEAUFILS, Charles-Auguste BENOIST, Josiane CALDERONI, Jean CARDONA, Patrick CHEVRIER, François COSSUT, Claude COURTIER, Philippe COURTIER, Philippe COVOLATO, Joëlle DARQUIN, Jean-Jacques DEMANTES, Dominique DUCHESNE, Gilles DUROUCHOUX, Aline DUWER, Pierre EELBODE, Francis ELU, Jacqueline FAUVET, Michel FOUCHAULT, Catherine GARNIER, Jacques GARNIER, Michèle GLOAGUEN, , Christine JAVERI, Jean-Pierre LABOURDETTE, Denis MAHOUDEAU, Olivier MAPPELLI, Michel MARTEAUX, Roland MAUCHE, Michel METAIS, Guy MICHAUX, Daniel NICOLAS, Pierre PAPELARD, Robert PICAUD, Jean-Philippe PRUDHOMME, Jean-Claude RANZONI, Jacques ROUSSEAU, Jacques SAINTE, Annamaria SCANCAR, Christian TRONCHE et Etienne WEHREL.

Absents et ayant donné pouvoir :

Patrick CHAMBARD à Jean-Pierre LABOURDETTE, Françoise COULET à Pierre PAPELARD, Claudine COURTIAL à Michel MARTEAUX, Jacques DUSSIEU à Christine JAVERI, Marina DUWER à Claude COURTIER, Gérard GAUTHIER à Francis ELU, Bruno GAUTIER à Charles-Auguste BENOIST, Joëlle LOVERA à Jean-Philippe PRUDHOMME, Michèle POSZALCZYK à Jean-Claude RANZONI.

Absents :

Micheline BENOIT, Bernard BOURGEOIS, Nathalie BURGHELLE Claude GUICHARD, Thierry GALLON, Claude HERPSONT, Achille HOURDE, Patrick LATRACE, Sylvie LIPARO, Yves PARIGI, Monique PEYRAMAURE, Daniel PINSON et Francis RENAULT.

Assistaient à la réunion :

A. BOURGEOIS, P. COURTIER, C. COFFINET, V. HUGUE, F. MACQUART, J.C. PIEQUET, C. RIGOLE et G. WAYMEL, collaborateurs du Pays de l'Ourcq.

Il est procédé à l'appel. 34 délégués sont à ce moment présents. Le quorum est atteint.

M. FOUCHAULT remarque que M. GALLON a démissionné du Conseil municipal et par conséquent du Conseil communautaire et que le Conseil municipal a élu un nouveau délégué la veille. Il fera parvenir la délibération y relative dès qu'elle sera rendue exécutoire.

M. C. COURTIER remercie les délégués présents et propose d'élire Mme SCANCAR comme secrétaire de séance.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. C. COURTIER salue Mme DUCROT et remarque qu'elle souhaite faire un communiqué.

Mme DUCROT annonce qu'elle quittera son poste le 1er janvier 2008, non pas par choix personnel mais du fait de contraintes administratives. M. C. COURTIER, au nom de tous, regrette vivement son départ.

J.C. PIEQUET procède alors à la lecture du compte-rendu de la réunion de Conseil du 9 juillet 2007.

M. C. COURTIER indique qu'il n'a reçu aucune remarque écrite et invite les membres présents à faire part d'éventuelles remarques. En l'absence de remarque, il invite le Conseil à adopter ce compte-rendu.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. C. COURTIER fait part au Conseil des courriers de remerciements qu'il a reçus de Mme GODE pour l'ASSAD, de Mme ROUSSEAU pour le Comité local de la Croix Rouge et de M. MICHEL pour l'AVIMEJ. Puis il informe le Conseil des courriers que lui a adressés M. ELU le 10 septembre dernier, le premier pour l'informer d'une subvention du Département de 2.314 € pour la résidence artistique « Paroles de l'Ourcq » et de 15.133 € pour l'action de sensibilisation artistique et le second pour l'informer d'une subvention du Département de 6.000 € pour les actions Raid Aventure Jeunes et stages multisports menées dans le cadre des V.V.V. 2007.

Enfin, il fait état d'un courrier de M. EBLE prenant acte de la candidature du Pays de l'Ourcq au Contrat Départemental de Développement Durable. M. ELU confirme l'intérêt de ce contrat et son soutien aux projets de la Communauté de communes.

M. C. COURTIER rend alors compte des contrats qu'il a signés dans le cadre de la délégation de signature que le Conseil lui a accordée :

COCONTRACTANT	OPÉRATION	MONTANT HT	DATE DE SIGNATURE
WIAME VRD	Travaux de création d'un regard avaloir au hameau de Fussy à Crouy-sur-Ourcq	3 858,00 €	29/07/07
SAUR	Travaux de débouchage du réseau d'eaux pluviales au hameau d'Echampeu à Lizy-sur-Ourcq	1 647,37 €	09/07/07
ADESIUM	Location d'une plate-forme de dématérialisation des marchés publics	Montant : 80 € / procédures formalisées 12 € / procédures adaptées (estimé à 1 710 €/an)	10/07/07
CIRCUIT VIDEO CINEMA	Cinéma plein air journée du patrimoine	2 810,00 €	10/07/07
D.D.A.F. 77	Maitrise d'oeuvre - Déviation d'une canalisation AEP - Trocy-en-Multien	3 010,00 €	03/08/07
D.D.E. 77	Maitrise d'Oeuvre - Travaux de renforcement de réseaux d'eau potable à Coulombs-en-Valois	12 586,25 €	03/08/07
MARNE ET MORIN	Transports extra-scolaires vers la piscine et les équipements sportifs et circuits de ramassage du centre de loisirs communautaire pour le mois de septembre 2007	Montant unitaire A7/k de 70,45 € (piscine / équipements sportifs) 88,21 € (centre de loisirs)	14/08/07
DALKIA	Implantation d'un by-pass en chaufferie du pôle de services	1 312,80 €	22/08/07
MARNE ET MORIN	Convention de prise en charge, au cours de l'année scolaire 2007-2008, des frais de transport en lignes régulières d'élèves non subventionnables	185,00 € Par an et par élève	30/08/07
MARNE ET MORIN	Convention de prise en charge des frais d'établissement des cartes scolaires des élèves au titre de l'année scolaire 2007-2008	12,00 € par an et par élève	30/08/07
NILFISK ADVANCE	Fourniture d'autolaveuse LOT 1(salle polyvalente)	3 516,11 €	05/09/07
ARGOS HYGIENE	Fourniture d'autolaveuse LOT 2 (piscine)	4 181,15 €	05/09/07
C.C.S.T	Maitrise d'oeuvre- Extension de réseaux divers (eau potable et assainissement) sur le Pays de l'Ourcq	8 250,00 €	05/09/07
ELEC 77	Travaux de conformité électrique au gymnase R. Bricogne de Crouy-sur-Ourcq	1 685,40 €	11/09/07
BRUNEAU METALLERIE	Travaux de fabrication et pose d'une trappe, d'un garde corps et d'une crinoline dans le réservoir d'eau potable de Crouy-sur-Ourcq	2 565,00 €	17/09/07
BRUNEAU METALLERIE	Travaux de fabrication et pose d'une échelle en inox dans le réservoir d'eau potable de Jaignes	2 160,00 €	18/09/07
MATAGRIF	Fourniture d'une remorque pour l'aspirateur à feuille des services techniques du Pays de l'Ourcq	1 140,00 €	21/09/07

M. C. COURTIER invite Olivier LUTHIER et Olivier MIGEOT, nouveaux collaborateurs du Pays de l'Ourcq à se présenter : le premier a été recruté comme directeur des Systèmes d'Information et le second comme technicien chargé principalement du déploiement du Système d'Information Géographique communautaire.

O. LUTHIER fait alors une présentation rapide du nouveau portail internet de la collectivité et des perspectives intranet et extranet.

M. C. COURTIER le remercie pour son exposé et invite les élus qui le souhaiteraient à prendre rendez-vous avec O. LUTHIER.

Il propose au Conseil de passer à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

➤ **Adhésion de la collectivité à l'Association des Maires de l'Ile de France**

M. C. COURTIER présente l'opportunité pour la collectivité d'adhérer à l'Association des Maires de l'Ile de France à compter de l'année 2008, avec une cotisation annuelle calculée sur la base de 0,08 € / habitant, les statuts de l'association ayant été modifiés en ce sens.

Il souligne que cette adhésion permettra à l'ensemble des communes du Pays de l'Ourcq de recevoir en direct les publications et notes de l'A.M.I.F., sans toutefois en être adhérentes individuellement.

En réponse à M. ELU, J.C. PIEQUET confirme que chaque commune conserve bien une voix délibérative dans l'association.

M. C. COURTIER invite le Conseil à se prononcer sur l'adhésion de la collectivité à l'Association des Maires de l'Ile de France, à compter de l'année 2008.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés,

FINANCES - PERSONNEL

➤ **Projet de zone d'activités des Effaneaux :**

- **Instauration de la Taxe Professionnelle de Zone sur la zone d'activités des Effaneaux, commune de Dhuisy**

M. C. COURTIER rappelle qu'au cours de la précédente réunion, le Conseil l'a autorisé à signer le protocole d'accord 2007 relatif à la création de la zone des Effaneaux, lequel formalise les engagements des sept collectivités territorialement concernées en vue de la réalisation de cette zone. Il souligne que conformément à ce protocole, il est prévu que les Communautés de communes instaurent la T.P.Z. (Taxe Professionnelle de Zone) avant le 1^{er} octobre 2007 (délai réglementaire pour une application dès 2008), chacune sur la partie relevant de son ressort territorial.

C'est dans cette mesure qu'il propose aujourd'hui au Conseil l'instauration de la Taxe Professionnelle de Zone sur la parcelle YH 5 sur la Commune de Dhuisy.

En réponse à M. ELU, A. BOURGEOIS explique que les situations initiales des deux intercommunalités sont distinctes : le Pays de l'Ourcq dispose déjà d'un taux de T.P.Z. et le Pays Fertois est, quant à lui, contraint par les règles de première instauration d'un taux. Il semble néanmoins, compte tenu des données actuellement connues, que le Pays Fertois sera en mesure d'instaurer un taux aligné sur le taux du Pays de l'Ourcq, ce qui est évidemment souhaitable pour les entreprises. Il ajoute qu'il n'est pas certain que dans le temps on parvienne à maintenir cette égalité de taux, l'évolution de ce taux étant liée à l'évolution des taux communaux.

M. FOUCHAULT demande pourquoi la T.P.Z. n'est pas instaurée sur l'ensemble de la zone. A. BOURGEOIS rappelle qu'actuellement une partie des parcelles est située en zone non-constructible et que le périmètre concerné par la délibération est déjà plus large que celui de la première tranche. Il remarque qu'en temps utiles, s'il faut élargir la zone d'application de la T.P.Z., une nouvelle délibération pourra être soumise au vote du Conseil.

M. ELU informe qu'il fera un point sur le projet de création de la zone des Effaneaux après le vote.

M. C. COURTIER invite alors le Conseil à se prononcer sur l'instauration d'une Taxe Professionnelle de Zone sur la parcelle YH 5 sur la Commune de Dhuisy (et les parcelles issues d'une éventuelle subdivision).

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Convention de répartition des recettes avec le Pays Fertois : autorisation donnée au Président de signer cette convention**

M. C. COURTIER expose au Conseil que conformément au protocole d'accord qui formalise les engagements des sept collectivités concernées, les deux Communautés de communes doivent définir par convention, à signer avant le 1er octobre 2007, les modalités de péréquation des recettes de Taxe Professionnelle de Zone ainsi que les modalités de répartition des reversements communaux de la Taxe Locale d'Equipement.

Il invite A. BOURGEOIS à présenter cette convention.

Celui-ci en précise l'objet :

- s'agissant de la Taxe Professionnelle de Zone : de définir les modalités de péréquation de la Taxe afin que chacun bénéficie de la moitié des recettes globalement générées par la zone (sur les terrains objet de la promesse de vente de 2006 entre Prologis et le S.M.E.P.A. Marne-Ourcq), les superficies concernées sur chaque intercommunalité à fiscalité propre n'étant pas parfaitement égales,
- s'agissant de la Taxe Locale d'Equipement : de définir les modalités de partage à parts égales du produit des reversements de Taxe Locale d'Equipement des trois communes intéressées sur les terrains objet de la promesse de vente de 2005 (entre le S.M.E.P.A. Marne-Ourcq et l'indivision Huchez).

Mme DUCROT remarque que la difficulté pour les collectivités sera d'identifier les recettes T.L.E. et T.P.Z. générées par les Effâneaux ; elle indique que ses services ne disposent d'aucune information de ce type.

A. BOURGEOIS confirme qu'il faudra demander les rôles.

M. FOUCHAULT remarquant que les engagements des parties sont définis sur une durée de 50 ans, revient par conséquent sur la question du zonage.

A. BOURGEOIS remarque que cette répartition ne concerne que le projet PROLOGIS en l'état actuel des choses, sur l'actuelle tranche.

M. C. COURTIER donne lecture du projet de délibération sur ce point, soulignant que le Pays Fertois et le Pays de l'Ourcq s'engagent en outre à conclure une convention fixant les modalités de financement à parts égales de l'entretien et des investissements induits par la future rétrocession du Parc PME-PMI sur la zone des Effâneaux.

Il invite alors le Conseil à l'autoriser à signer cette convention.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. ELU souhaite souligner certains éléments sur ce projet :

- le rond-point desservant la zone : il fait part du vote unanimement favorable, en séance publique du Département, sur son financement
- les terrains : il dit que l'ensemble de la zone n'est pas inscrite au SDRIF
- les transports et la circulation sur la D401 : il dit qu'il n'est pas question de créer des contournements des différents villages et qu'il faut étudier la question
- le problème d'inondation à Ussy : il dit qu'il faut trouver une solution par le dialogue
- le problème d'incendie : il dit que les pompiers n'ont pas la capacité d'intervenir au milieu des bâtiments
- le problème de l'eau et de son coût
- l'accord entre PROLOGIS et Foncière Européenne qui peut apporter des inquiétudes
- et l'importance de la concertation avec l'ensemble des acteurs.

M. C. COURTIER dit que le problème d'Ussy est un autre problème.

Puis il rend compte de la dernière réunion organisée en Sous-Préfecture sur le projet et précise que s'agissant de la circulation, un comptage précis doit être fait sur la D401 pour mesurer l'impact éventuel du projet. Il confirme que PROLOGIS a revendu Garonor.

➤ **Projet de location d'un local pour les services techniques : autorisation donnée au Président de signer le bail**

M. C. COURTIER rappelle au Conseil qu'un programme de construction d'un bâtiment pour les services techniques est actuellement en cours de définition. Il souligne que dans l'attente de son aboutissement, il convient de trouver une réponse au besoin urgent de locaux pour les services techniques.

Il présente alors une solution provisoire répondant en termes de surface, localisation et caractéristiques aux besoins de stockage (matériel et divers consommables : sel, sacs déchets verts...) et d'atelier : il s'agit d'un local à louer de 262 m² au sol situé 4 route d'Ocquerre à Lizy-sur-Ourcq (au sein des anciens locaux Barré) pour un loyer annuel de 10.740 €.

Ayant fait état de l'estimation du service des domaines, saisi à cet effet, qui évalue le prix de location annuel à 2.100 € Hors charges et Hors taxes, il propose au Conseil d'accepter le bail tel que proposé par le propriétaire dans la mesure où celui-ci s'engage à mettre à disposition un bloc sanitaire, un droit de stationnement dans la cour, l'usage du premier étage et à prendre en charge les travaux de rénovation nécessaires (électricité, peinture, suppression de cloison, installation de chauffage ...), ce qui justifie le montant du bail proposé.

En réponse à M. ROUSSEAU, J.C. PIEQUET indique qu'en motivant sa décision, le Conseil peut passer outre les montants estimés par les Domaines.

M. C. COURTIER donne alors lecture du projet de délibération et invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ **Création d'un poste de chargé de mission – Développement de l'Action sociale**

M. C. COURTIER rappelle que le marché UFCV - Mission de coordination et de développement de l'action sociale intercommunale se termine le 31 décembre 2007 et qu'il paraît opportun de créer un poste de chargé de mission – Développement de l'Action sociale relevant de la catégorie A, compte tenu des importants projets à instruire et notamment de la mise en place du Centre Intercommunal d'Action sociale. Il en présente rapidement les missions principales : participer à la mise en place du Centre Intercommunal d'Action sociale et plus largement à la définition des orientations en matière de politique sociale de la collectivité, assurer la coordination des services de l'action sociale et le suivi de l'application de la politique sociale.

M. ELU dit que c'est mieux de gérer les ressources en interne, le manque de lien direct créant des difficultés.

M. LABOURDETTE demande pourquoi il s'agit d'un poste de chargé de mission plutôt qu'un poste de directeur. A. BOURGEOIS indique que la réflexion sur cette création de poste est notamment liée à la perspective de création et de démarrage du Centre Intercommunal d'Action Sociale et qu'il appartiendra à ce dernier, en temps utiles, de créer un poste de Directeur avec plus de lisibilité sur l'avenir.

Ayant rendu compte de l'avis favorable de la Commission des Affaires sociales, M. C. COURTIER donne alors lecture du projet de délibération détaillant la fiche de poste qui a été établie. Puis il invite le Conseil à créer un poste de chargé de mission – Développement de l'Action sociale relevant de la catégorie A, pour une durée de trois ans.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

S'agissant du Centre Intercommunal d'Action Sociale, M. C. COURTIER remarque qu'il va réunir prochainement la Commission Statuts, les statuts devant faire l'objet d'une modification notamment en vue de la création du C.I.A.S.. M. MICHAUX indique qu'il sera notamment important de veiller à ce que la nouvelle rédaction n'entraîne pas la disparition des C.C.A.S..

M. C. COURTIER ajoute que dans le cadre de la modification des statuts, il conviendra également de préciser la compétence "Tourisme" en vue de la création d'un Office de Tourisme communautaire.

➤ **Services techniques : Autorisation donnée au Président de recourir à un vacataire pour des besoins ponctuels**

M. C. COURTIER invite le Conseil à l'autoriser à recourir à un vacataire pour étoffer l'équipe technique pour des besoins ponctuels et dans des situations exceptionnelles, notamment dans le cadre d'organisation de manifestations importantes en termes de logistique.

Ayant donné lecture du projet de délibération sur ce point, il invite le Conseil à l'autoriser à recourir à un vacataire pour des besoins ponctuels.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

URBANISME, AMÉNAGEMENT ET TRAVAUX
--

M. C. COURTIER donne la parole à M. EELBODE.

➤ **Compte-rendu des travaux de la dernière réunion de Commission**

M. EELBODE fait un point rapide sur les travaux de la Commission qui a notamment examiné, en dehors des points à l'ordre du jour de la présente réunion :

- Recherche en eau
- Assainissement des communes de Jaignes et Tancrou
- Aire de stockage des Boues
- Assainissement des eaux pluviales de Torchamps
- Mission de contrôle dans le cadre du S.P.A.N.C.
- Alimentation en eau potable de la Zone des Effaneaux
- Problème d'inondations sur le hameau de la Ramée (commune de Douy-la-Ramée) et avis défavorable de la Commission sur la prise en charge financière des travaux de remplacement de la buse sous-dimensionnée à Dhuisy.

➤ **Information sur le rapport annuel 2006 relatif au service de collecte des déchets ménagers et assimilés**

M. EELBODE présente les principaux éléments du rapport annuel 2006.

Pour l'année 2006, la collecte des déchets verts a été évacuée sur la plateforme de Jaignes. A ce jour, les déchets verts sont évacués au C.I.T. de Monthyon.

Les tonnages collectés en 2006 sont en augmentation par rapport à ceux collectés en 2005 pour les ordures ménagères (+ 1,1 %), pour la collecte sélective (+ 3 %), pour les déchets verts (+ 15 %) et pour les verres provenant des bornes à verre (+ 3,9 %). Pour les encombrants, la situation est inverse avec une diminution du tonnage de 22 %.

Les dépenses en 2006 s'élèvent à 661.950,95 € H.T. pour la collecte (y compris achat des sacs déchets verts et bacs bleus) et 877.613,22 € H.T. pour le traitement. Le montant total s'élève donc à 1.539.564,17 € H.T. (soit 1.624.240,20 € T.T.C.).

Les recettes 2006 s'élèvent à 1.532.403,00 € pour la T.E.O.M. et 171.938,60 € de reversement de l'aide Eco-Emballages.

M.EELBODE souligne la démarche d'optimisation de la collecte, proposée par Eco-Emballages, avec notamment une réflexion sur la fréquence de ramassage des bacs bleus.

M. C. COURTIER rappelle que ce point fait l'objet d'une simple information au Conseil.

M. MAUCHE demande s'il y a une réflexion en cours sur la tarification des déchets au poids collecté. M. C. COURTIER lui répond que ce n'est pas le cas actuellement. J.C. PIEQUET ajoute que cette question est évoquée dans le cadre du "Grenelle de l'Environnement" mais qu'aucune loi n'oblige les collectivités à le faire aujourd'hui.

➤ **Retrait de la Commune de Lesches du S.M.I.T.O.M.**

M. C. COURTIER informe le Conseil que la Commune de Lesches rejoint, à compter du 1er janvier 2008, la Communauté de communes Marne et Gondoire dont les communes membres sont adhérentes du SIETREM de Lagny-sur-Marne et que, par conséquent, cette commune demande à se retirer du S.M.I.T.O.M..

Il remarque que conformément aux dispositions légales et réglementaires, chaque collectivité adhérente du S.M.I.T.O.M. doit se prononcer sur le retrait d'une commune adhérente dans un délai de trois mois, à compter de la notification de la délibération y relative.

Ayant donné lecture du projet de délibération sur ce point, il invite le Conseil à se prononcer sur ce retrait applicable au 1er janvier 2008.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. PAPELARD fait état de l'indemnité de sortie de 2.000 € demandée à la Commune.

➤ **Projet de stade d'athlétisme : avenant n°3 au marché de maîtrise d'oeuvre : autorisation donnée au Président de signer cet avenant n°3**

M. C. COURTIER rappelle au Conseil qu'il a signé le 29 juillet 2005 un marché de mission témoin complète de maîtrise d'oeuvre avec le groupement solidaire BANCILHON et OSMOSE. Il ajoute que, par un premier avenant à ce marché, la valeur du coût prévisionnel des travaux a été fixée à 3.303.900 € HT et que par un deuxième avenant, la phase projet (PRO) a été intégrée au titre de la tranche ferme et supprimée de la tranche conditionnelle.

Il présente alors l'opportunité d'un avenant 3 dont l'objet est d'une part, de corriger les erreurs matérielles de l'avenant 2 (erreurs matérielles concernant d'une part le calcul des montants définitifs de rémunération des honoraires, d'autre part la répartition des honoraires entre la tranche ferme et la tranche conditionnelle, non prise en compte des incidences de l'intégration de la mission PRO dans la tranche ferme sur les conditions d'affermissement de la tranche conditionnelle) et par conséquent de fixer le montant définitif du forfait de rémunération du maître d'oeuvre au regard du coût prévisionnel des travaux, arrêté à 3.303.900 € HT, et d'autre part de préciser la répartition financière de ce montant entre les cotraitants BANCILHON et OSMOSE.

Il fait alors un point sur l'incidence financière de cet avenant :

Rappelant que le forfait provisoire de la mission fixé dans l'acte d'engagement initial, pour un montant d'enveloppe financière prévisionnelle de 2.000.000,00€ H.T., s'élevait à la somme de 132.623,00 € H.T. (dont 14.708,00 € H.T. en tranche ferme et 117.915,00 € H.T. en tranche conditionnelle), il indique que le forfait définitif de rémunération serait donc de 219.086,56 € H.T. (dont 76.663,70 € H.T. en tranche ferme et 142.422,87 € H.T. en tranche conditionnelle) ce qui correspond à une augmentation d'environ 65 %.

Il souligne que cette augmentation est cohérente avec l'augmentation du coût prévisionnel des travaux porté, au titre de l'avenant 1, de 2.000.000,00 € H.T. à 3.303.900,00 € H.T., soit une augmentation de plus de 65 %.

M. C. COURTIER remarque alors que ce projet d'avenant 3 a été soumis à la Commission d'Appel d'Offres, le 26 septembre dernier, et qu'après avoir constaté que ce projet, cohérent avec l'augmentation du coût prévisionnel des travaux acceptée au titre de l'avenant 1, ne bouleverse pas l'économie du marché et ne remet pas en cause les conditions de la mise en concurrence initiale, la Commission d'Appel d'Offres a donné un avis favorable à la passation du projet.

J.C. PIEQUET souligne que le taux de rémunération de la maîtrise d'oeuvre de 6,63 % est particulièrement faible et qu'il s'agit là de caler la rémunération de la maîtrise d'oeuvre sur la nouvelle enveloppe du projet.

En réponse à M. ELU, M. C. COURTIER rappelle les subventions espérées sur ce projet, lesquelles étant pour l'instant définies par des fourchettes :

- de la Région : entre 10 et 50 %, il dit à M. ELU qu'il compte sur son soutien
- du Département : 2 fois 84.000 €
- du C.N.D.S. : entre 0 et 10 %.

Il remarque qu'il déposera également une demande au titre de la D.D.R. et un dossier au titre de la réserve parlementaire.

M. PAPELARD remarque que le coût prévisionnel annoncé n'est que le double de celui de l'aire d'accueil des gens du voyage. M. C. COURTIER remarque que l'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage relève de la compétence du Syndicat Mixte Marne Ourcq.

Ayant donné lecture du projet de délibération sur ce point, M. C. COURTIER invite le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à la majorité des membres présents et représentés,

M. TRONCHE ayant voté contre.

➤ **Plateforme de dématérialisation des marchés publics : autorisation donnée au Président de signer l'avenant n°1 avec New Innovation One-Adesium**

M. C. COURTIER rappelle au Conseil que par un marché signé le 10 juillet 2007, la Communauté de communes a conclu avec la société ADESIUM GROUPE, une location d'une plate-forme de dématérialisation des procédures de marchés publics pour une durée de 12 mois, le marché initial étant scindé en deux tranches : une tranche ferme relative à la mise à disposition du service ADEMA et une tranche conditionnelle relative à l'accompagnement en Commission d'Appel d'Offres.

Il informe alors le Conseil que, par décision du Tribunal de Commerce de Versailles du 27 juin 2007, a été ordonnée la cession de l'activité « Editions de logiciels » de l'entreprise ADESIUM GROUPE, au profit de la S.A. GLOBAL INTERFACE ou toute société à créer qu'elle voudrait lui substituer. Puis il présente l'avenant n°1 au marché évoqué qui a pour objet le transfert de la totalité des droits et obligations du marché de location annuelle d'une plate-forme de dématérialisation des procédures de marchés publics, signé le 10 juillet 2007 avec la société ADESIUM GROUPE, à la société NEW INNOVATION ONE – ADESIUM.

Il remarque que le montant estimé du marché initial n'est pas modifié par le présent avenant.

Ayant donné lecture du projet de délibération sur ce point, M. C. COURTIER invite le Conseil à l'autoriser à signer cet avenant n°1.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ **Mission de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de renforcement du réseau d'eau potable du Plessis-Placy : autorisation donnée au Président de signer l'avenant n°1 avec le bureau d'études Vincent Ruby**

M. C. COURTIER rappelle au Conseil qu'il a signé avec le bureau d'études Vincent Ruby un marché de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de travaux de renforcement du réseau d'eau potable du Plessis-Placy avec une rémunération prévisionnelle provisoire de 7.680 € HT, calculée sur le montant prévisionnel des travaux (96.000 € HT).

Il remarque que le programme de travaux doit intégrer aujourd'hui les modifications suivantes :

- l'ajout de travaux de réfection de chaussées et de dépose-repose de bordures induit par l'enfouissement de réseaux de concessionnaire sur la Commune, intervenu fin 2005 et qui ne permet plus la mise en place de la nouvelle canalisation d'eau potable sous accotement,
- et l'ajout de remplacements de robinets, vannes et regards de comptage.

lesquelles modifications entraînent une augmentation du coût prévisionnel définitif des travaux de 38.900 €HT et portent ainsi le montant du forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'oeuvre à 10.798 € HT.

Il précise alors qu'afin de prendre en compte cette hausse de la rémunération de la maîtrise d'oeuvre induite par la hausse du coût prévisionnel définitif des travaux, il convient d'établir un avenant au marché.

Ayant rendu compte de l'avis favorable rendu par la Commission d'Appel d'Offres sur ce projet d'avenant, il donne lecture du projet de délibération sur ce point, et invite le Conseil à l'autoriser à signer cet avenant n°1.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

Sur le retard pris par le programme, F. MACQUART remarque que le dossier D.G.E. a été deux fois refusé.

➤ **Travaux d'enrochement du rejet de la station d'épuration de May-en-Multien : approbation de l'avant-projet, adoption du plan de financement et autorisation donnée au Président de solliciter les subventions**

M. C. COURTIER rappelle au Conseil qu'en 2004 a été construite sur May-en-Multien une station de traitement des eaux usées de 1200 équivalents-habitants, en remplacement d'une ancienne station obsolète et de faible rendement. Il ajoute que dans le cadre des travaux de construction de la nouvelle station est prévu le rétablissement de l'évacuation des eaux traitées, c'est-à-dire la remise en état de la descente d'eau existant anciennement entre le chemin rural du port et le rû situé dans la peupleraie, celle-ci étant aujourd'hui effondrée en trois paliers.

M. C. COURTIER présente alors les grandes lignes de l'avant-projet établi par le maître d'oeuvre qui, après comparaison de trois solutions techniques distinctes, préconise la descente d'eau par caniveaux avec rochers en termes d'entretien (elle ne nécessitera pas de nettoyage/débroussaillage régulier), d'intégration dans l'environnement et de coût. Le montant des travaux a été estimé à 42.900 € H.T..

Ayant donné lecture du projet de délibération sur ce point, M. C. COURTIER invite le Conseil à valider cet avant-projet et à l'autoriser à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la Région Ile de France et le Département de Seine-et-Marne.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ **Renforcement du réseau d'eau potable et extension de réseaux divers sur la commune de Coulombs-en-Valois : approbation de l'avant-projet, adoption du plan de financement et autorisation donnée au Président de solliciter les subventions**

M. C. COURTIER informe le Conseil que suite à la délivrance de deux permis de construire, rue de la Pissote à Coulombs-en-Valois, la Collectivité doit réaliser un certain nombre de travaux d'aménée de réseaux, le terrain d'assiette de ces deux projets de construction se trouvant dans la zone Ua du P.O.S..

Doivent ainsi être programmés :

-s'agissant de l'assainissement et du réseau d'eaux pluviales, une extension de réseau avec le contenu suivant :

- une extension de la canalisation d'eaux usées de 100 mètres (avec raccordement des deux maisons au n°28 et raccordement du n°24),
- et la pose d'un collecteur d'eaux pluviales sur cette même longueur avec le raccordement des deux habitations et la pose de 6 grilles avaloirs.

Le montant de ces travaux, entièrement à la charge du Pays de l'Ourcq, est estimé à 107.500 € H.T. (41.500 € H.T. pour l'eau usée et 66.000 € H.T. pour le pluvial).

-s'agissant de l'eau potable, le raccordement des deux maisons avec un renforcement de la canalisation (pose d'un diamètre 160 mm) sur 110 mètres et la pose d'un poteau incendie.

Ces travaux sont estimés à 35.000 € H.T. répartis entre le Syndicat des Eaux de Germigny et la commune de Coulombs-en-Valois.

Enfin, il remarque que sont simultanément programmés des travaux de renforcement de réseau rue Saint-Georges (renforcement de 610 mètres de canalisation de diamètre 160 mm et reprise de dix branchements de particuliers ainsi que de deux antennes) pour un montant global de travaux de 127.000 € H.T., pris en charge financièrement à 25 % par le Syndicat et 75 % par la commune, ainsi que la pose d'une prise incendie au réservoir de la Grange Coulombs pour les pompiers (montant de travaux estimé à 9 000 € H.T.) à la demande de la commune.

Ayant donné lecture du projet de délibération sur ce point et visé l'avis favorable de la Commission, M. C. COURTIER invite le Conseil à approuver l'avant-projet tel qu'il a été présenté, à adopter le plan de financement et à l'autoriser à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, de la Région Ile de France, du Département de Seine-et-Marne et l'aide financière de l'Etat au titre de la D.G.E..

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

VIE LOCALE

M. C. COURTIER donne la parole à M. CARDONA.

➤ **Transport scolaire : autorisation donnée au Président de signer l'annexe au contrat relatif aux circuits scolaires du Pays de l'Ourcq**

M. CARDONA rappelle au Conseil que par décision du S.T.I.F., le Pays de l'Ourcq est autorisé à organiser, sous sa responsabilité, les services de transport scolaire avec la société Marne et Morin.

Il informe alors le Conseil que par délibération en date du 28 mars 2007, le S.T.I.F. a décidé de majorer les prix des transports scolaires de 3,42 %, majoration prise en charge à 100 % du coût H.T. par le S.T.I.F. et le Conseil général pour les élèves dits « subventionnés », et donc d'actualiser les contrats de transport scolaire (pour l'année scolaire 2007-2008).

Il propose alors au Conseil d'autoriser le Président à signer avec l'exploitant les annexes au contrat 2005-77/S-0053 correspondant à cette actualisation des tarifs pour les circuits suivants :

- le circuit 1 : Lizy-s/-Ourcq(Echampeu, Bourg)
- le circuit 2 : Lizy-s/-Ourcq (Bourg, Echampeu)/Mary-s/-Marne (La Maladrerie, Bourg)
- le circuit 3 : Lizy-s/-Ourcq (Bourg, Echampeu)/Mary-s/-Marne (La Maladrerie, Bourg)
- le circuit 4 : Lizy-s/-Ourcq(Bourg, Echampeu)
- le circuit 5 : Lizy-s/-Ourcq (Bourg, Echampeu)/Mary-s/-Marne (La Maladrerie, Bourg)
- le circuit 6: Lizy-s/-Ourcq (Bourg)
- le circuit 7 : Crouy-s/-Ourcq (La Chaussée, Bourg, Gesvres le Duc, Fussy)
- le circuit 8: Etrepilly (Bourg,Brunoy) / Trocy-en-Multien(Bourg) / Vincy-Manoeuvre (Manoeuvre/Vincy)
- le circuit 9: Jaignes (Torchamps) / Tancrou (Villemeneux, Rutel) / Jaignes (Bourg) / Tancrou (Bourg) / Cocherel (Crépoil/Bourg) / Tancrou (Bourg) / Jaignes (Bourg)
- le circuit 10 : Tancrou (Bourg)/Jaignes (Bourg)/Tancrou (Bourg)/Cocherel (Crépoil/Bourg)/Tancrou (Rutel, Villemeneux)/Jaignes (Torchamp).

Avant qu'il soit procédé au vote, M. ELU fait état d'un problème de transport scolaire à Vaux-sous-Coulombs qui lui a été soumis. M. C. COURTIER l'informe que ce problème est déjà à l'étude avec le transporteur, remarquant qu'il n'est pas simple. M. ELU dit qu'il a été contacté et qu'il en fait part à la Communauté de communes car cela relève de sa compétence.

En réponse à Mme GARNIER qui constate qu'il n'est pas question des circuits du R.P.I. Le Plessis/Douy/Puisieux, il est précisé que seuls sont concernés par la présente délibération les circuits spéciaux scolaires, et que les autres circuits empruntent les lignes régulières.

M. C. COURTIER invite alors le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

➤ **Transport extra-scolaire : autorisation donnée au Président de signer le marché**

M. CARDONA informe le Conseil de la consultation lancée début août pour les transports extra-scolaires des enfants des établissements scolaires du Pays de l'Ourcq : une seule offre a été remise sur les trois dossiers retirés. L'offre sur le lot 1 - Transport des enfants des établissements scolaires du Pays de l'Ourcq vers la piscine communautaire et les équipements sportifs - et sur le lot 2 -ramassage des enfants et acheminement vers le Centre de Loisirs communautaire- a été analysée sur les critères prix (pour 60 %), qualité technique du parc mis à disposition (pour 20 %) et qualité des prestations associées (pour 20 %).

Compte tenu de la note globale obtenue par l'offre sur chaque lot, il invite le Conseil à l'autoriser à signer le marché avec la société Marne-et-Morin dans les conditions suivantes :

Lot 1 : 72,99 € HT pour les trajets sur le territoire du Pays de l'Ourcq et 109,00 € HT pour les trajets hors Pays de l'Ourcq

Lot 2 : 91,00 € HT pour les circuits sur l'ensemble des communes du Pays de l'Ourcq et acheminement vers le Centre de Loisirs communautaire.

M. C. COURTIER invite alors le Conseil à se prononcer.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. ELU invite le Président et la Commission à faire une étude du transport à la demande qui fonctionne dans d'autres cantons ruraux. Il dit que cela peut être très intéressant pour le territoire et que cette politique permet de faire des économies.

➤ **Convention pour la création et le fonctionnement d'une école multi-sports (année 2007-2008)**

M. C. COURTIER propose au Conseil d'ajouter ce point à l'ordre du jour de la présente réunion.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. CARDONA rappelle au Conseil la création d'une école multi-sports par l'Office Intercommunal des Sports, en 2000, celle-ci fonctionnant, en période scolaire, tous les mercredis de 10H à 12 H dans le gymnase communautaire R. Bricogne, à Crouy-sur-Ourcq.

Il informe le Conseil du soutien apporté par le Département à ce type d'actions par d'une part, un soutien à la création et au fonctionnement des écoles multisports et d'autre part, un contrôle administratif, pédagogique et technique assuré pour son compte par les services de la D.D.J.S..

Il remarque que cet engagement du Département est formalisé par une convention tripartite Département / Communauté de communes /O.I.S. et invite alors le Conseil à l'autoriser à signer cette convention (pour l'année 2007-2008).

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

ENVIRONNEMENT, TOURISME ET AFFAIRES CULTURELLES
--

M. C. COURTIER donne la parole à Mme FAUVET.

➤ **Compte-rendu des travaux de la dernière réunion de Commission**

Mme FAUVET revient sur les principaux points examinés par la Commission :

- Ateliers du mercredi : la présentation du bilan de l'année 2006-2007 et du projet 2007-2008. Mme FAUVET propose au Président de présenter la délibération sur ce point :

➤ **Ateliers du Mercredi : demande de subvention des F.A.D.A. pour l'année 2007-2008**

M. C. COURTIER rend compte de la proposition de la Commission d'allouer une subvention à l'association F.A.D.A. pour la poursuite des ateliers à destination des 6-12 ans baptisés *Ateliers du mercredi* sur des thèmes variés (« musique verte » ou la construction d'instruments à partir de matériaux trouvés dans les bois, fabrication de mobiles, modelage ...) : la Commission propose d'accorder une aide de 4.000 € pour 42 ateliers proposés sur 6 communes (7 ateliers par commune).

Ayant rendu compte de l'avis favorable de la Commission, M. C. COURTIER donne lecture du projet de délibération sur ce point et invite le Conseil à se prononcer sur l'allocation de cette subvention.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Contrat d'objectifs avec «D20» : l'examen du projet et la proposition d'un phasage sur 3 ans ; Mme FAUVET souligne que les éléments budgétaires seront examinés au cours de la prochaine réunion de la Commission.
- Convention avec l'Agence des Espaces Verts : Mme FAUVET rend compte de l'examen par la Commission de cette convention établie conformément aux engagements initiaux de la collectivité sur ce projet puis elle propose au Président de présenter le projet de délibération sur ce point.

➤ **Convention Agence des Espaces Verts – Espace régional du Grand Voyeux : autorisation donnée au Président de signer cette convention**

M. C. COURTIER rappelle que le Pays de l'Ourcq participe au fonctionnement du Domaine régional du Grand Voyeux à deux niveaux :

- dans le cadre d'une convention avec l'AVEN du Grand Voyeux et au titre de l'animation du site (une subvention de 8.150 € pour l'année 2007)

- dans le cadre d'une convention avec l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France et la Commune de Congis-sur-Thérouanne.

Il présente alors la convention au titre de l'entretien du site qui établit à hauteur de 12.674 € la participation du Pays de l'Ourcq pour l'année 2007.

Ayant rendu compte de l'avis favorable de la Commission, M. C. COURTIER donne lecture du projet de délibération sur ce point et invite le Conseil à se prononcer sur l'allocation de cette subvention.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Demande de subvention pour la Foire automnale : Mme FAUVET rend compte de l'examen fait en Commission et de sa proposition d'allouer une subvention de 2.000 € à la Commune de Lizy-sur-Ourcq pour cette manifestation.

➤ **Demande de subvention de la Commune de Lizy-sur-Ourcq pour l'organisation de la prochaine Foire automnale**

M. C. COURTIER donne lecture du projet de délibération sur ce point et invite le Conseil à allouer une subvention de 2.000 € à la Commune de Lizy-sur-Ourcq pour l'organisation de la prochaine Foire automnale.

*Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés
Mme DARQUIN, MM. P.COURTIER, MAPPELLI, MICHAUX, RANZONI
et WEHREL n'ayant pris part ni au débat ni au vote.*

- Demande de subvention du Syndicat d'Initiative de Lizy-sur-Ourcq : Mme FAUVET présente l'avis de la Commission sur une aide de 2.000 € en attendant la mise en place d'un Office de Tourisme Communautaire.

➤ **Demande de subvention du Syndicat d'Initiative de Lizy pour l'animation des permanences du Syndicat**

M. C. COURTIER donne lecture du projet de délibération sur ce point et invite le Conseil à allouer une subvention de 2.000 € au Syndicat d'Initiative de Lizy-sur-Ourcq.

*Vote favorable du Conseil à la majorité des membres présents et représentés
M. TRONCHE ayant voté contre.*

- Résidence « Paroles de l'Ourcq » : un point a été fait sur le démarrage du travail de collecte ; Mme FAUVET redit l'intérêt de ce projet.
- Action de sensibilisation artistique (cycles 1, 2 et 3 et petite enfance) : un point complet a été fait sur le projet ainsi que sur les consultations lancées à cet effet.
- Présentation des principes et modes opératoires pour un futur Office de Tourisme Communautaire (O.T.C.).
- Journées du patrimoine : Mme FAUVET fait état du bilan du programme du samedi 20 septembre (balade contée les « gouttes d'eau » autour des lavoirs du Pays de l'Ourcq, concert du groupe « Les On » et projection en plein air de deux films : « l'homme qui plantait des arbres » et « le dernier trappeur »). Elle revient sur la faible fréquentation du public qui pose la question de la mobilisation de chacun au service de la communication des manifestations.

M. ELU remarque que ce constat a pu être fait partout et dit qu'il convient d'avoir une réflexion sur le tourisme et ces questions. Il dit qu'un Office de Tourisme est intéressant à l'échelle du canton et qu'il devrait même s'associer avec le Pays Fertois et s'ouvrir sur d'autres territoires voisins. Mme FAUVET remarque que certains rapprochements ont déjà eu lieu à l'image de la publication du topoguide « Pays

de l'Ourcq et Pays Fertois à pied ». M. ELU fait état de l'avancement du projet M.O.M. sur le territoire : le Grand Voyeux a été retenu avec une étude du tourisme financée par la Région (pour 45.000 €) et le projet de Maison de l'Environnement qui bénéficierait même de financements de l'Etat. M. ELU dit que l'espace régional sera ouvert au public à partir de novembre.

AFFAIRES ECONOMIQUES ET EMPLOI

M. C. COURTIER donne la parole à M. WEHREL.

➤ **Cession d'une parcelle, zone d'activités de Grandchamp à Ocquerre : autorisation donnée au Président de signer tout acte relatif à cette cession**

M. WEHREL rappelle que la Communauté de communes est propriétaire de la parcelle ZC 42 à Ocquerre au sein de la Zone d'activités de Grandchamp d'une superficie résiduelle de 30.346 m², puis il présente au Conseil l'opportunité de céder le lot N°15 de 2.000 m² environ (extrait de la parcelle ZC 42 située dans le prolongement de la rue de Bel Air à côté du terrain de la SCI BALLY (entreprise MTS)) à Monsieur Patrice GAIGNEROT, Pompes funèbres à Lizy-sur-Ourcq, qui souhaite y implanter un atelier de marbrerie et un espace d'exposition de caveaux.

Il précise alors les conditions établies compte tenu de la topographie du terrain et de la proximité du S.M.I.T.O.M. : 25 € HT le m² avec en sus la TVA au taux de 19,6%, soit 50.000 € HT et 59.800 € TTC, frais de notaire en sus.

M. C. COURTIER précise que ce terrain n'étant pas encore desservi par les réseaux, une promesse de vente particulière doit être préparée en vue de prévoir la création de ces réseaux pour octobre 2009. Il rappelle que ces travaux correspondent au programme de « bouclage » de la rue des Merisiers.

Ayant donné lecture du projet de délibération sur ce point, M. C. COURTIER invite le Conseil à se prononcer sur le principe de cette cession dans les conditions ci-dessus exposées et à l'autoriser à négocier la promesse de vente.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. ELU informe que BASLE a bénéficié d'une subvention de 80K€ (40 K€ de la Région et 40 K€ du Département).

AFFAIRES SOCIALES

➤ **Compte-rendu des travaux de la Commission**

M. MICHAUX propose un point rapide sur le compte-rendu de la dernière réunion de Commission qui a eu lieu le 26 septembre dernier et informe qu'il sera adressé aux délégués avec le compte-rendu de la présente réunion de Conseil.

Ont principalement été examinés :

- **Création d'un poste de chargé de mission de développement de l'action sociale communautaire** (point déjà abordé)
- **Centre Intercommunal d'Action Sociale** : Il précise qu'est actuellement en cours l'étude des questions relatives aux transferts (personnel et mobilier) ainsi que le schéma fonctionnel et organisationnel du CIAS et que des contacts sont pris avec Mairie-Conseil pour étudier une nouvelle rédaction des statuts relative à la compétence sociale d'intérêt communautaire.
- **Réhabilitation du 68 rue Jean Jaurès** : Une réunion de travail récente avec l'AIPI et Pact Arim a permis de faire le point sur le plan de financement de l'opération, sa durée et l'avancée du bail à réhabilitation.

– **Questions diverses :**

➤ **Maison de l'Emploi et de la Formation du Nord-Est 77 : autorisation donnée au Président de signer tout document relatif au versement par l'association Maison de l'Emploi d'une aide financière au Pays de l'Ourcq**

M. MICHAUX rappelle rapidement le contenu du projet de Maison de l'Emploi du Bassin de Meaux qui concerne hors Pays de Meaux, les territoires du Pays Ferrois, du Pays Créçois, des Monts de la Goële et du Pays de l'Ourcq.

Il remarque que le Conseil est aujourd'hui invité à examiner la convention pluriannuelle d'investissement dont l'objet est de préciser les engagements réciproques des parties sur les investissements induits par le projet : la Communauté de communes s'engage à financer 50 % des dépenses induites par l'installation de l'antenne (actuellement estimées à 37.000 €) et 50 % des dépenses induites par l'installation d'une borne de visio-conférence (actuellement estimées à 12.200 €).

Sur ce second point, M. MICHAUX fait état des réserves de la Commission quant à la pertinence d'un tel équipement destiné aux seuls territoires ne disposant pas d'une antenne A.N.P.E..

M. C. COURTIER donne alors lecture du projet de délibération sur ce point et invite le Conseil à l'autoriser à signer cette convention en l'état.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. C. COURTIER ajoute qu'il invitera le Conseil d'administration de la Maison de l'Emploi à rédiger un avenant à cette convention afin de retirer cette borne de visio-conférence.

Enfin, M. MICHAUX fait part des derniers éléments examinés en Commission :

Maison des Enfants :

Halte-garderie : point sur les inscriptions depuis le 1er septembre 2007

Animations d'été pour les familles : bilan

Centre de Loisirs communautaire : point sur la fréquentation pendant l'été 2007

Animation jeunesse :

- 1 raid aventure dans le sud de la Seine-et-Marne (13 jeunes + 2 animatrices Focel)
- 74 jeunes inscrits sur les activités d'été soit 580 présences/jeune.
- 4 départs en vacances autonomes (Dispositif Sac ados).

QUESTIONS DIVERSES

➤ **Journées du Patrimoine**

Mme FAUVET revient sur le triste bilan de la manifestation à mettre en perspective avec le coût de l'opération.

➤ **Prochain numéro de la Lettre du Pays de l'Ourcq**

M. C. COURTIER indique que le prochain numéro paraîtra courant novembre et il en présente brièvement le sommaire.

➤ **Prochain Conseil communautaire**

En l'état actuel des choses, M. C. COURTIER a fixé au 8 décembre la prochaine réunion de Conseil.

M. TRONCHE propose d'accueillir le Conseil à Tancrou. Il confirmera la disponibilité de la salle dès que possible.

➤ **Mise aux normes des arrêts de cars**

En réponse à M. PRUDHOMME, J.C. PIEQUET dit qu'il faut refaire un point complet sur le dossier avec les techniciens du STIF et de la Région, compte tenu des remarques faites par l'ensemble des communes.

➤ **Devenir du Syndicat Mixte des Eaux de Germigny**

En réponse à M. MAUCHE, M. EELBODE souligne que la collectivité a profité du projet de zone des Effaneaux pour lancer l'interconnexion et régler le problème de ressource en eau de ce secteur. Il ajoute qu'il n'y a pas de volonté de la part du Pays de l'Ourcq d'englober le syndicat et que sur de tels projets, il est plus facile de raisonner à une échelle plus grande.

M. COSSUT remarque qu'aujourd'hui aucune décision n'a été prise par le syndicat.

➤ **Problème de la desserte en Haut Débit de certains secteurs**

En réponse à Mme FAUVET, J.C. PIEQUET fait un point sur l'état d'avancement du projet du Département : SEM@FOR 77, titulaire de la D.S.P. du Département, doit poser 1100 km de fibres sur le Département et résoudre le problème des zones blanches. Il semble qu'une partie des zones blanches du Pays de l'Ourcq devra être couverte dès novembre prochain en hertzien, mais seul un recettage complet pourra le vérifier.

En réponse à M. TRONCHE, J.C. PIEQUET indique que seul T.S.F., acquéreur des équipements installés par Orcalys, est aujourd'hui responsable du matériel présent dans les bâtiments communaux et il remarque que ces équipements pourraient être utiles pour la couverture des ultimes zones blanches

M. BEAUFILS dit les difficultés des petites communes s'agissant de leur messagerie internet, soulignant que l'ensemble des circulaires arrive maintenant par cette voie.

M. C. COURTIER remercie l'ensemble des collaborateurs pour leur travail.

L'ordre du jour étant épuisé, M. C. COURTIER lève la séance à 12H15.

Le Secrétaire de séance

Anna Maria SCANCAR

Le 5 octobre 2007